



**Numéro 68**  
7 septembre 2016



### Aide semences certifiées

**Colza :** surveiller altises et limaces

**Variétés :** quelle variété pour les prochains semis ?

**Parcelles sales :** cumuler les leviers agronomiques

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 33 du 6 septembre 2016. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le guide Culture Info.plaine - Interventions d'automne 2016. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD  
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66  
Yohann JOURDIN  
01 64 79 30 53 / 07 78 24 48 86

### Pôle Agronomie et Environnement

418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE SUR SEINE  
Tél : 01 64 79 30 65  
Fax : 01 64 37 17 08  
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 01/09/15

## Mesure d'aide exceptionnelle « semences certifiées 2016 » du Conseil régional Ile-de-France aux agriculteurs franciliens

En raison de la crise profonde qui touche les exploitations de notre département (conditions climatiques, niveaux des récoltes, contexte économique et prix) et de la piètre qualité des grains récoltés, le syndicalisme FDSEA et JA ont négocié auprès du Conseil régional et obtenu une mesure de soutien "semences certifiées" pour les céréales d'automne et d'hiver.

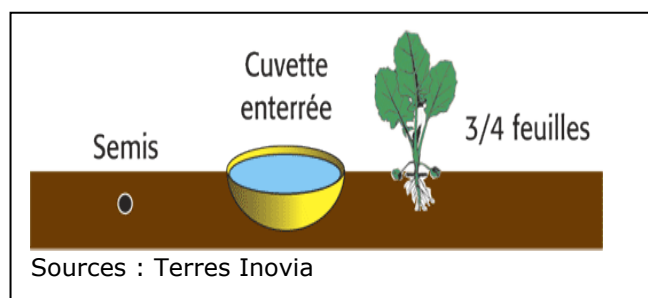
Les modalités complémentaires et formulaires pour demander à bénéficier de cette aide vous seront précisés dans un Info.plaine dédié quand les documents seront disponibles.

- **Cultures concernées :** semences certifiées de céréales d'automne et d'hiver (blé tendre, blé dur, orge, avoine, épeautre, triticale, seigle...) de type R1, R2, G1, G2...
- **Montant de l'aide :** 25 € le quintal de semences ou 5 € la dose de 500 000 graines.
- **Justificatifs :** factures des fournisseurs établies avant le 15 novembre 2016.
- **Exploitants éligibles :** exploitations dont le siège social est dans un département de la région Ile-de-France
- **Traitement des demandes :** un dossier devra être adressé à la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, organisme pré-instructeur, le plus tôt possible avec la fourniture des factures, par courrier :  
Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne  
« Aide régionale Semences certifiées »  
418 rue Aristide Briand  
77350 LE MEE-SUR-SEINE
- **Documents à envoyer :**
  - Formulaire d'identification de l'exploitation et de demande de l'aide
  - Attestation sur l'honneur au regard des minimis.  
*Ces documents en cours d'élaboration vous seront transmis dès qu'ils seront disponibles.*
  - Copies des factures de semences certifiées reçues des fournisseurs
  - RIB
- **Calendrier :**
  - Prise en compte des commandes passées avant le 30 septembre auprès des fournisseurs,
  - Enlèvement des commandes avant le 31 octobre auprès des fournisseurs, *Afin de permettre aux organismes stockeurs d'éditer les factures dans les temps, anticipez vos commandes, les enlèvements doivent être réalisés avant le 31 octobre.*
- **Date limite de réception du dossier de demande accompagné des justificatifs :** 15 novembre 2016
- **Paiement par le Conseil régional :** fin 2016 - début 2017

Les quelques millimètres de dimanche et lundi vont aider à la levée du colza, la fin des derniers semis et à l'activité des herbicides.

### ▲ Positionnement de la cuvette jaune

- Placer le piège dans la parcelle à 10 m de la bordure la plus proche d'un ancien champ de colza.
- Positionner la base de la cuvette à hauteur de végétation.
- Remplir la cuvette d'un litre d'eau mélangé à un peu de produit vaisselle.
- Visiter le piège au moins une fois par semaine pour déterminer l'arrivée des insectes.



### ▲ Altises

Le vol n'a pas démarré. Surveiller préférentiellement les parcelles à proximité de chaumes de colza. La destruction des repousses de colza peut entraîner une migration des populations d'altises vers les jeunes pousses de colza.

Stade de sensibilité : de la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.

Seuil d'intervention : 8 pieds sur 10 avec morsures.

➤ Il est possible de constater quelques piqûres sur les premières plantes levées. A suivre.

### ▲ Limaces

Surveiller si l'activité est relancée suite aux quelques pluies en particulier sur des colzas avec des levées lentes.

➤ Elles ne sont toujours pas observées à ce jour.

## BLE

### ▲ Variétés : préconisations pour les prochains semis

Il est important d'avoir une certaine diversité génétique dans votre assolement. Le choix des variétés influence votre stratégie fongicides et les régulateurs ; c'est le premier levier économique de réduction de charge sur un itinéraire technique.

Cette année, il est nécessaire de ne pas réaliser ses choix sur les résultats 2016. Regardez les résultats pluriannuels (voir notre recueil d'expérimentations) et considérez également votre historique dans le choix des variétés.

Nos préconisations variétés pour 2017 : (extrait du Guide Cultures Info.plaine, Interventions d'automne, page 58)

	A partir du 1 <sup>er</sup> octobre	A partir du 5 octobre	A partir du 10 octobre	A partir du 15 octobre
<b>Hors cas particuliers</b>	BOREGAR	AIGLE, ARKEOS **, COLLECTOR, GRANAMAX, LYRIK, LAVOISIER	ADVISOR, DIAMENTO, FRUCTIDOR, HYFI, RONSARD**, RUBISKO, SYLLON, TRIOMPH	ARMADA, DESCARTES, CALUMET, CELLULE, NEMO, OREGRAIN
<b>En blé sur blé</b>	BAROK*		FRUCTIDOR, HYSTAR	CELLULE
<b>Précédent maïs (***)</b>	-		FRUCTIDOR, LYRIK, RUBISKO	DESCARTES, OREGRAIN
<b>Situation à risque mosaïque</b>	-	AIGLE	HYSTAR, RONSARD**, SYLLON	
<b>En situation à risque cécidomyie orange</b>	BAROK*, BOREGAR	AIGLE, GRANAMAX, LYRIK	RUBISKO	NEMO, OREGRAIN

\*BAU : Blé pour Autres Usages

\*\* BB : Blés Biscuitiers

\*\*\* : étant donné la relative tolérance des variétés à la fusariose, le broyage des résidus de maïs et/ou le labour sont des leviers agronomiques indispensables pour réduire le risque de contamination.

## ORGE D'HIVER

### ▲ Variétés : préconisations pour les prochains semis

	Préconisation	A essayer
En brassicole	ETINCEL, ISOCEL	HOOK (hyb), MARMARA
En fourragère	VOLUME	DETROIT, JETTOO (hyb), TOOTY (hyb)

## PARCELLES SALES : AGIR AVANT LES SEMIS

Les problématiques de graminées automnales (ray-grass, vulpins) ne peuvent plus se gérer par une approche uniquement chimique. Sur des parcelles infestées, un semis début octobre vous met en difficultés vis-à-vis des levées d'adventices ainsi que de l'efficacité de votre programme herbicide.

Sur les parcelles « sales », il est nécessaire de cumuler plusieurs leviers agronomiques pour réduire la pression adventices et accompagner le désherbage chimique :

- retard de date de semis donc choix de variétés en conséquence,
- réalisation de faux-semis en septembre-octobre,
- semis sur des parcelles propres.

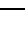
Ces leviers participeront à une meilleure efficacité des désherbages chimiques à l'automne et au printemps.

## COMPTEUR de GRAINS

Un compteur à grain est à votre disposition à la Chambre d'agriculture, au Mée-sur-Seine ou à Meaux sur rendez-vous, pour vous permettre de contrôler le PMG de votre semence de ferme.

**Contactez-nous au 01 64 79 30 65.**



Retrouvez les bulletins Info.pl , les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.  
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

